

## Sos me patron me pousse a bout

## Par selena69, le 17/10/2014 à 16:51

bonjour voila la situation

j ai été embaucher au sein d une entreprise de service à la personne. Je suis partie en congé parental de 3 ans mais entre temps I entreprise a été revendu a une autre. Le siège social a changer d adresse, j aurais du reprendre mon poste en septembre sauf que aucun numéro pour contacter quelqu un ,aucun courrier pour ma reprise, rien je suis passer au oubliettes. Depuis j ai vue le nouveau directeur je n ai pas démissionnée, il ne ma pas licencié, mais voila ba je reste chez moi a attendre qu on me télèphone pour me donner des interventions. Ma fiche de paye est donc de 0.00 et pour celle du mois prochain va etre pareil.

Quels sont mes recours?

puis -je chercher un autre emploie?

Quelqu un pourrait il me donner des conseils car je suis vraiment au bout de ma vie.[smile17]

## Par moisse, le 17/10/2014 à 19:50

## Bonsoir,

Vous prenez votre contrat de travail. Il précise un horaire et un salaire.

Vous réclamez le tout à ce nouvel employeur depuis votre date prévue de reprise c'est à dire septembre.

Vous le mettez en demeure de procéder au règlement des salaires échus, et de vous fournir du travail. Vous lui indiquez que sans réponse positive et complète sous huitaine, vous saisirez le conseil des prudhommes en vue de constater un licenciement sans cause réelle et sérieuse, et sans respect de la procédure.